

un arrêté de la *Société des bons sans-culottes de Trévoux*, voté sur la motion du citoyen Tollet, « cy-devant vicairé à la cy-devant église paroissiale », portait que les « cabarets, oberges et caffés » resteraient fermés pendant le discours patriotique prononcé tous les décadis dans le temple de la Raison, ci-devant église paroissiale, et la même assemblée nommait des commissaires chargés d'inspecter les endroits où pourrait se trouver des souliers, avec mandat de n'en laisser « qu'une paire à chaque citoyen ».

Le 9 décembre 1650, Louise d'Orléans-Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, affranchie par lettres royales de la tutelle paternelle, prenait en main l'administration de la souveraineté de Dombes. Elle y apporta son esprit original et entreprenant, et associa à ses actes de souveraine son Parlement « sans la participation duquel, Madame entendait que rien ne pût se faire ».

Elle encouragea l'imprimerie. Elle octroya à Jean Molin, maître imprimeur de Lyon, les privilèges les plus étendus, et ordonna aux gens de la Cour souveraine de ne rien faire imprimer que chez lui.

Elle dota Trévoux d'un hôpital, y appela les filles de la Charité que venait de fonder, en 1617, Vincent de Paul, curé de Châtillon-les-Dombes, et en choisit les recteurs, en majeure partie, parmi les hauts magistrats du Parlement.

Elle associa encore le Parlement à la réorganisation du collège de Thoisse y qui porta cet établissement à un haut degré de prospérité, puis à une tentative qui ne put pas aboutir, en vue de créer à Trévoux une Université à laquelle Messieurs du Parlement devaient fournir des maîtres ès droit.

Elle n'eut garde de se désintéresser de la prérogative qui appartient à tout souverain de battre monnaie. Elle donna une grande extension à l'atelier de Trévoux et institua dans